

PRÉFACE ⁽¹⁾

Un livre qui résumerait tous les ouvrages nécessaires à l'exercice de la pharmacie; un volume qui, à lui seul, pourrait être considéré comme une petite bibliothèque pharmaceutique, où le pharmacien trouverait rassemblés tous les renseignements nécessaires aux besoins journaliers de sa profession, serait, sans aucun doute, de la plus grande utilité pour lui : tel est le livre que nous soumettons au jugement de nos confrères, sous le nom de *l'Officine*.

Un livre d'utilité, et surtout un livre de tous les instants, n'atteint parfaitement son but qu'autant que les parties qui le composent sont disposées avec méthode, que les recherches y sont promptes et faciles. C'est ce que nous avons cherché à réaliser en divisant *l'Officine* en quatre parties : la première, sorte de pharmacopée universelle, porte le nom de *Dispensaire pharmaceutique*; la deuxième, qui comprend la législation pharmaceutique, la toxicologie, l'essai des médicaments, nous l'avons nommée *Pharmacie légale*; la troisième, formée de matériaux divers, est intitulée *Appendice pharmaceutique*; la quatrième, enfin, principalement consacrée à donner le prix de vente des médicaments simples et composés, est intitulée *Tarif général de pharmacie et des branches accessoires*. Ces différentes parties pourront être indiquées sur la tranche, comme celles des Codes de jurisprudence, chacune par une coloration particulière (2).

Notre ouvrage date de trente-cinq ans, et, dans ce laps de temps, il a eu dix éditions à grand nombre. Un succès aussi rapide et aussi complet prouve qu'il répond à un besoin réel.

L'appel que nous avons fait à nos Confrères dans la préface de la première édition, pour solliciter leurs remarques et leurs critiques, a été entendu par un plus grand nombre encore, pour cette nouvelle édition que pour les précédentes. Les Sociétés pharmaceutiques des départements y ont répondu de leur côté, en nous envoyant les bulletins de leurs travaux. De sorte que, outre les lacunes et incorrections que nous avons reconnues par nous-même, nous avons pu profiter de toutes les idées et observations qui nous sont ainsi parvenues de tous les points de la France, et, ajoutons, de beaucoup de pays étrangers.

Les travaux faits au point de vue de la revision du *Codex* et le *Codex* révisé lui-même, ont apporté un contingent de matériaux des plus précieux. On y trouvera toutes les formules de la Pharmacopée légale, et, le plus souvent, avec des notes et commentaires que celle-ci ne pouvait donner. En effet, contrairement à ce que beaucoup souhaiteraient, le *Codex* ne peut donner les formules que d'une manière simple et magistrale, ne peut enregistrer que celles consacrées par l'expérience, ne peut être, en un mot, qu'un livre officiel; il prononce et ne

(1) Cette préface est la reproduction de celle des dixième et onzième éditions. Nous n'avons cru devoir rien y changer, car elle indique parfaitement le plan du livre.

(2) Voir l'Avis au relieur, page 2.

discourt pas. Les auteurs particuliers, au contraire, peuvent aller aussi loin que leur initiative les conduit et qu'ils se sentent soutenus par l'opinion. C'est ce que nous avons fait, pour notre compte, dans l'exécution de l'*Officine*, où nous avons fait entrer les documents les plus divers de nature et d'origine; aussi mériterait-elle, peut-être, à bon droit, le titre de *Pharmacopée universelle*, que nous lui avons déjà appliqué plus haut. Si celle-ci vient un jour à être exécutée officiellement, nous croirons avoir beaucoup contribué à produire ce résultat. Depuis longues années, se trouvant dans les mains des Pharmaciens de tous les pays et servant déjà de lien entre eux, n'a-t-elle pas, en effet, insensiblement éveillé l'idée d'un livre qui, consignait les types communs des principaux médicaments, constituerait ainsi un *Codex international* dont l'illustre Président de la commission de la Pharmacopée française de 1866 a si bien et avec tant d'autorité fait ressortir les avantages pratiques?

Par sa base primitive et le fait des divers concours que nous venons d'énumérer, l'*Officine* est devenue le centre du mouvement de la pharmacie pratique, l'inventaire ou compendium de tout ce qui est acquis en notre art, et, marquant par conséquent la limite, le point de départ des progrès ultérieurs, elle est devenue enfin, sous beaucoup de rapports, ce que nous demandions pour le *Codex* sous un seul, celui des formules, le guide et l'œuvre de tous.

DISPENSARE. — Toutes les parties de l'*Officine* ont reçu dans les éditions successives de nombreuses additions. Pour en citer quelques-unes, nous signalerons d'abord la *Revue* des faits et découvertes qui honorent le plus la profession, mise comme introduction en tête de l'ouvrage, et que l'on pourrait appeler, à bon droit, les *fastes de la pharmacie*. Les *Prolégomènes* du Dispensaire qui, dans la troisième édition, avaient reçu les articles : Élection ou choix des drogues simples, Succédanés, Classifications d'histoire naturelle, Nomenclature pharmaceutique, Classifications thérapeutiques, ont reçu dans la sixième édition de nouveaux documents, parmi lesquels nous citerons des tableaux chimiques, dont nous devons les principaux à l'obligeance de l'une de nos illustrations scientifiques, à notre savant maître M. Balard, un *Synopsis général* du règne végétal, le *Manuel des opérations pharmaceutiques*, articles donnant à ce chapitre une véritable importance. En effet, ces tableaux, que l'on chercherait vainement aussi complets dans les ouvrages spéciaux, synoptisant les sciences, servent ainsi de memento précieux en épargnant de longues recherches. Le Dispensaire lui-même, principale partie de l'ouvrage, augmenté de l'histoire des substances ou des formules nouvellement introduites dans la matière médicale, a reçu d'amples additions, et surtout de nombreux compléments d'articles.

PHARMACIE LÉGALE. — La *Législation pharmaceutico-médicale* contient tous les documents que le pharmacien peut avoir intérêt à connaître. Outre les lois, décrets et arrêtés relatifs à la profession, nous avons inséré de nombreuses notes qui donnent l'état de la jurisprudence sur les questions douteuses (1). Une table spéciale très détaillée, placée en tête de la table générale des matières, permet de consulter cette partie de l'*Officine* utilement et rapidement. —

(1) La revision de toute cette partie a été confiée à M^e Bogelot, avocat de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, et l'un des jurisconsultes les plus compétents sur la matière.

Dans la *Toxicologie*, nous avons donné quelques notions sur l'absorption des poisons, fait connaître les méthodes générales de recherche des principaux toxiques et les nouveaux antidotes, et dressé un tableau synoptique pour la recherche des poisons. — Dans l'*Essai des médicaments*, nous avons enregistré les moyens proposés dans ces derniers temps pour constater l'identité des substances médicinales, ou pour déceler les adulations qu'on leur fait subir, ainsi que celles des principales substances alimentaires. C'est surtout pour ces dernières que nous avons fait d'importantes additions.

APPENDICE. — La *Pharmacie vétérinaire* contient à peu près toutes les formules utiles. Beaucoup sont tirées des auteurs étrangers les plus estimés. — La *Pharmacie homœopathique*, complètement remaniée dans les précédentes éditions, contient toutes les notions nécessaires à la préparation et à la dispensation des remèdes hahnemanniens. — Les pharmaciens ont journellement occasion de faire des recherches qui touchent à l'analyse chimique; recherches pour lesquelles, faute d'un guide, ils sont souvent fort embarrassés. En effet, tous les jours, ils peuvent avoir à rechercher la composition d'un alliage, d'un minéral, d'un sol arable, d'un composé salin, d'une eau minérale; avoir à faire l'essai d'objets d'économie industrielle ou domestique; c'est à eux que les médecins s'adressent pour connaître l'état ou constater l'identité des fluides humoraux (sang, bile, urine), analyser des productions morbides (tumeurs, calculs, gravelle, etc.). Il était donc de la plus grande utilité que l'*Officine*, adoptée par la plupart des pharmaciens, contint les renseignements propres à les aider dans la solution de ces problèmes de chimie analytique. C'est cette considération qui nous a conduit à composer l'article intitulé : *Chimie pharmaceutique*, dont nous espérons qu'on appréciera comme nous l'importance. Cette édition a été enrichie des procédés d'analyse les plus récents et les plus sûrs (1). — Les *Miscellanées*, chapitre où sont insérés, ainsi que l'indique son nom, les articles d'accessoires de pharmacie les plus variés, les plus disparates, ont reçu un grand développement (2).

TARIF. — Cette partie de l'*Officine* nécessitait une révision complète, tant les conditions de la pratique ont été modifiées depuis quelques années par les droits nouveaux d'une part, et par la concurrence d'autre part. Les prix actuels représentent une moyenne tout à fait courante, et sur laquelle on peut se baser en toute sécurité. Tous les produits nouveaux, aussi bien ceux qui avaient fait l'objet du supplément de la onzième édition, que ceux qui ont été plus récemment introduits dans la thérapeutique, ont trouvé place dans ce nouveau tarif (3). Quant aux nombreux

(1) La Pharmacie Centrale a créé un *Laboratoire spécial d'analyses*, auquel les pharmaciens peuvent avoir aussi recours dans ces cas.

(2) Nos lecteurs trouveront dans l'*Union pharmaceutique*, journal de la Pharmacie centrale et dans son annexe, le *Bulletin commercial*, de nombreux renseignements de cette nature. Aussi ce supplément mensuel à l'*Officine* leur est-il aujourd'hui indispensable pour se tenir au courant de tous les progrès qui les intéressent.

(3) Ce travail a été confié à M. Crinon, qui connaît à fond le sujet, et qui est l'un des principaux auteurs du tarif de la Société de prévoyance des pharmaciens de la Seine, à l'usage des Sociétés de secours mutuels. (10^e édition.)

objets qui ne peuvent guère figurer dans un tarif pharmaceutique, on aura utilement recours, pour en établir le prix de vente, au *Catalogue prix-courant général* de la Pharmacie Centrale.

En un mot, et sans comprendre ici les compléments d'articles qu'il nous a été permis de faire, par suite de l'agrandissement de l'*Officine*, nous croyons n'avoir omis aucun de ces cent et un produits, de ces cent et un modes opératoires et de ces mille et une formules qui ont été mises au jour dans l'intervalle qui sépare la dernière édition de la nouvelle.

Afin de voir notre livre se répandre parmi les médecins, autant qu'il l'est parmi les pharmaciens, et d'obtenir, ainsi que nous en avons exprimé ailleurs le désir, entre la prescription et la préparation des médicaments, une corrélation qui est loin d'exister aujourd'hui, nous avons déjà eu soin, dans la deuxième édition, d'indiquer à la suite de l'histoire de toutes les substances les doses auxquelles elles sont employées, et d'ajouter un document important : l'*Art de formuler*. Pour atteindre plus complètement notre but, et faire de l'*Officine* un livre aussi indispensable au médecin praticien qu'au pharmacien, nous avons déjà ajouté dans la précédente édition la *Classification des médicaments*, d'après leurs effets dans les maladies, et un *Mémorial thérapeutique*. D'un autre côté, nous avons insisté plus que précédemment sur le mode d'administration des médicaments. Dans la nouvelle édition, nous n'avons point oublié l'intérêt de ces chapitres.

Dans les précédentes éditions, la *Bibliographie* avait été de notre part l'objet d'une grande attention ; dans la présente édition, afin d'être encore plus utile et de faciliter les recherches aux auteurs de travaux spéciaux, nous avons augmenté le nombre des citations de cette nature.

Le succès de notre livre ne s'est pas borné à la France. L'*Officine*, nous l'avons déjà dit, est en effet aujourd'hui répandue dans les pays les plus lointains. Une traduction en langue espagnole a eu un grand succès local. La nomenclature polyglotte, qui suit la nomenclature française et la latine, et qui a été révisée dans la présente édition avec un très grand soin, rend compte de ce résultat.

Des figures d'appareils en beaucoup plus grand nombre, et les figures des principales plantes actives dont aucune n'existait dans les deux premières éditions, ont été intercalées dans le texte, dont elles aideront l'intelligence. Comme nouveauté sur ce point, nous signalerons des figures représentant des drogues simples, dans leurs contenants d'origine. C'est un complément descriptif qui n'existait pas encore dans les ouvrages d'histoire naturelle.

La table en sommaires de la première édition avait soulevé de nombreuses réclamations, en ce qu'elle rendait les recherches longues et fastidieuses. Dans celle des suivantes, quelques inexactitudes nous ont été signalées. Attachant une grande importance à ce couronnement de notre œuvre, nous avons mis tous nos soins à le rendre exact. Mais on comprendra que dans une table comme celle de l'*Officine*, qui contient près de trente mille indications, il est difficile qu'il ne se glisse pas quelques erreurs.

Trente mille indications, venons-nous de dire! Cette énonciation n'est-elle pas par elle-même tout un programme? ne donne-t-elle pas la mesure de l'extrême variété des matériaux du livre? En effet, nous y avons rassemblé, de la manière la plus substantielle possible, tout ce qui peut être utile, en quoi que ce soit, à l'exercice complet de la Pharmacie, depuis les documents scientifiques les plus relevés jusqu'aux choses de l'économie industrielle et domestique les plus vulgaires, mais étant encore du domaine du Pharmacien ou se rapportant à ses connaissances.

En résumé, nous croyons n'avoir rien négligé pour donner à notre livre ce cachet d'utilité générale, et atteindre le but que nous nous sommes proposé tout d'abord, savoir : faire de l'*Officine* un guide pratique de tous les instants, et qui fût entre les mains de tous les membres de la famille médicale.

Bien qu'on n'ait pas toujours usé du même procédé envers nous, rendant à chacun ce qui lui appartient, l'*Officine* abonde en citations d'Auteurs. Ce fait nous suscite une réflexion : cette circonstance ne serait-elle pas l'origine d'une appréciation inexacte de notre livre? En effet, lors des premières éditions, quelques confrères, n'admettant pas qu'un jeune auteur pût beaucoup tirer de lui-même dans l'exécution d'un ouvrage de longue haleine et qui semblait exiger une vieille expérience, ne voulaient considérer l'*Officine* que comme une œuvre de compilation, à laquelle ils reconnaissaient seulement le mérite d'une heureuse réussite. Notre esprit de justice à l'égard des autres avait rendu injuste envers nous ; on n'avait pas voulu voir qu'entre les nombreuses citations du bien d'autrui, nombreuses aussi étaient les parcelles de notre bien propre, considérable était notre apport. Mais aujourd'hui il n'est plus personne qui ne reconnaisse que, neuve dans sa conception, ce qui est déjà quelque chose, aucun traité de pharmacie, aucune pharmacopée ne contient plus de documents et d'aperçus originaux que l'*Officine* ; qu'aucun ne peut faire progresser davantage la pharmacie théorique et pratique ; qu'aucun ne peut donner aux médecins des notions de pharmacologie proprement dite plus étendues et pouvant aider davantage au progrès de la thérapeutique.

Nous venons de faire ressortir les richesses et les avantages de notre livre, mais s'ensuit-il que nous le croyions à l'abri du blâme? Assurément non. Le *Codex*, qui seul serait autorisé à cette prétention, à peine venait-il de paraître, que déjà il était l'objet de reproches : des erreurs, des lacunes, des inconséquences y ont été signalées. Loin donc d'ajouter à ces critiques, nous en prenons texte, au contraire, pour réclamer l'indulgence pour nous-même. En effet, l'*Officine* contenant des matériaux en bien plus grande quantité, touchant à de nombreux sujets restés étrangers au livre officiel, bien plus grandes et nombreuses sont ses imperfections.

DORVAULT.

